



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 2 juin 2026 à 19h00.

Sont présents:

Siège #2 - Alexandre Talbot

Siège #3 - Mario Lampron

Siège #4 - Sarah Pelletier

Siège #5 - Nathalie Leblanc

Siège #6 - Charles Martin

Est/sont absents:

Siège #1 - Justin Allard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-06-063

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026

4 - FINANCES

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2026

4.2 - Rapport du maire et des faits saillants 2025

5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du règlement # 2026-06 « Règlement sur la gestion contractuelle »

5.2 - Correction au contrat de travail

6 - VOIRIE

6.1 - Demande de traverses municipales - Moto-Club Bois-Francis

6.2 - Travaux d'asphalte chemin des Cyprès - résultat de soumissions

6.3 - Travaux de rapiécages à divers endroits - résultat de soumissions

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-06-064 3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2026 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2026-06-065 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 mai 2026

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 2 juin 2026;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 3 du mois de juin 2026

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

2026-06-066 **4.2 - Rapport du maire et des faits saillants 2025**

RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS 2025

Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Sainte-Séraphine pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 5 mai 2026.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2025 ont été de 1 507 250\$, alors que les charges se sont élevées à 1 304 485\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnements de 99 300\$.

L'excédent non affecté au 31 décembre 2025 s'élevait à 584 078\$.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 702 971\$ en 2025.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Séraphine a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Séraphine au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2025.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	6 307\$	13 764\$
ALLOCATION	3 154\$	6 882\$

Sylvain Plante,

Maire

Le 2 juin 2026

5 - LÉGISLATION

2026-06-067 **5.1 - Adoption du règlement # 2026-06 « Règlement sur la gestion contractuelle »**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 mai 2026
ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 mai 2026

Il est proposé par: Alexandre Talbot
Et appuyé par: Charles Martin
QUE le règlement # 2026-06 concernant sur la gestion contractuelle soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2026-06-068 5.2 - Correction au contrat de travail

ATTENDU QUE le comptable a demandé de régulariser l'information manquante;

ATTENDU QUE certaines informations contenues aux contrats de travail de certains employés nécessitent une correction, oubli au contrat initial;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Leblanc
ET APPUYÉ PAR: Mario Lampron

IL EST RÉSOLU :

1. D'autoriser à procéder aux corrections nécessaires aux contrats de travail des employés concernés;
2. D'autoriser la signature d'addendas aux contrats existants afin de refléter les conditions convenues entre les parties;
3. Que ces corrections prennent effet à compter ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - VOIRIE

2026-06-069 6.1 - Demande de traverses municipales - Moto-Club Bois-Francs

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Moto-Club Bois-Francs inc. fait une demande de traverses municipales;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite d'année en année;

Il est proposé par Alexandre Talbot et résolu d'accepter la demande de passage de VTT sur les routes ci-dessous;

Route du 9e rang

Entrée du camping des Cyprès

S'il n'y a aucune modification de traverses municipales, aucune nouvelle demande ne sera demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-06-070 6.2 - Travaux d'asphalte chemin des Cyprès - résultat de soumissions

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour l'asphaltage;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions et en voici le résultat;

ENTREPRENEUR	ENDROIT	QUANTITÉ m ²	PRIX UNITAIRE	MONTANT AVANT TAXES
PAVAGE VEILLEUX	Chemin des Cypres	7320 m ²	14.95\$ / m ²	109 434.00\$
SMITH ASPHALTE	Chemin des Cypres	7320 m ²	18.08\$ / m ²	131 979.60\$

Il est proposé par: Mario Lampron
Et appuyé par: Sarah Pelletier
QUE la municipalité accepte la soumission de Pavage Veilleux au montant de 109 434\$

ADOPTÉE

2026-06-071

6.3 Travaux de rapièçages à divers endroits - résultat de soumissions

-

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le rapièçage;
ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissionnaires et le résultat est;

ENDROIT	QUANTITÉ m ²	PRIX UNITAIRE m ² PAVAGE VEILLEUX	PRIX UNITAIRE m ² SMITH ASPHALTE
#1 Entrée du bureau municipal	21 m ²	44,75\$	73,19\$
#2 Situé à l'entrée de la salle	7 m ²	44,75\$	73,19\$
#3 Situé entre la salle et le multigénérat ionnel	33 m ²	44,75\$	73,19\$
# 4 Situé dans le stationneme nt devant la salle	27 m ²	44,75\$	73,19\$
# 5 Enlever l'asphalte, enlever la bosse qui bloque l'écoulement de l'eau ajout de gravier,	103 m ²	54,75\$	34,83\$

asphalter 2''			
# 6 Enlever asphalte, préparation asphalter 2''	31 m²	64,50\$	34,83\$
# 7 Enlever le top sol, ajouter 10'' de gravier, asphalter 2''	91 m²	81,30\$	89,98\$
TOTAL		18 975,30\$	19 273,12\$

Il est proposé par: Alexandre Talbot
Et appuyé par: Mario Lampron
QUE la municipalité accorde le contrat du rapiéçage à Pavage Veilleux.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur Sylvain Plante, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question que le contrat d'ordure a été donnée à E360S solution environnement. Il reste le contrat de vidange de fosse septique et gros rebut.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: Les Jeudis en chansons 2 juillet à 19h soyez présent en grand nombre

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: Une nouvel arrivage de livre fera son entrée le 9 juin, n'oubliez de passer

Comité MADA, Politique familiale, etc.:
Rien à signaler

Comité secteur des Cyprés:
Rien à signaler

Comité Consultatif d'Urbanisme:
Rien à signaler

Comité activité municipale:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 17 et terminée à 19 h 19.

2026-06-072 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 19, il est proposé par Alexandre Talbot et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Plante
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière